

HGALB

Profession **EDUCATION**



**ZEP : DES ZONES
D'OMBRE
ET DE LUMIÈRE**

**NOUVELLE
POLITIQUE
À L'ÉCOLE**
Une mise
en œuvre
mal engagée

**SGEN
CFDT**

Mai 1991

Mensuel

15 F

14

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

Les petites annonces non publiées (faute de place) paraîtront le mois prochain.

■ Randos pédestres, printemps, été, stages de botanique. Ren. : P. Jarige 38880 Autrans. Tél. : 76.95.36.55.

■ Tour du Cantal, balade pédestre ouvert à tous, 30 juin au 25 août, une fête chaque soir, tout compris 1 100 F/sem. Centre laïque A. Lac, rue du 139^e R.I. 15012 Aurillac. Tél. : 71.48.42.58.

■ Landes, Mimizan Plage, camping municipal, loue caravane équipée 3/4 pers., juillet/août, à la quinzaine ou plus. Tél. : 53.96.09.56.

■ Loue mois d'août appart. dans maison : 3 ch., séjour, 6 pers., tout confort, très calme, en montagne. Baume St-Jean-d'Aulps à 18 km du lac «Thonon». 7 200 F/mois. 2 500 F/sem. Tél. : 50.71.59.11. (HR)

■ Vends villa de rapport - 4 apparts avec chacun 1 séjour/cuisine spacieux, 1 gde chambre, dche, wc, balcon, jardin, 300 m de la mer sur l'Adriatique, entre Venise et Trieste. Locations de juin à sept. Machaux 99, Arco del Tramonto 33054 Lignano-Pineta (Italia) Tél. : 19.39.431.422.943

■ Paris ou région parisienne, vends moto 125 SR Yamaha, noire, état neuf, 2 000 km, sept. 1988, porte sacoche + caisse noire arrière. Toujours en garage. Prix à débattre. Tél. : 43.42.99.39.

■ Isère, loue F3, équipé pour 6 pers., station 7 laux, randonnées, tennis, pêche, piscine, escalade... Tél. : 50.42.42.13.

■ Echange montagne (station de ski) contre bord de mer (atlantique), F3 équipé pour 6 pers. Tél. : 50.42.42.13.

■ L'association des professeurs de langues vivantes (APLV) organise deux rencontres pendant l'été 1991.

Rencontre des germanistes français et des romanistes de langue allemande du 15 au 24 juillet 1991, à Berlin, Humboldt université. Thème : enseignement et apprentissage interculturels. Inscription : Beate Coudurier, 6, rue Vicat 38000 Grenoble.

Rencontre d'anglicistes, du 2 au 6 septembre 1991, à l'université de Metz. Thème : apprentissage des langues. Découverte des cultures. Littérature, cinéma et télévision dans la classe d'anglais. Inscription : J.M. Backscheider 8, rue René Bazin 57070 Metz.

■ Loue gîte 3 épis près Valençay (36), proximité châteaux de la Loire, 6 pers., vue sur vallée, 1 200 F/sem. Tél. : 21.51.50.33.

■ Loue appart. aux Carroz (Haute-Savoie) entre Chamonix et Genève. Bien situé, tennis et piscine à 50 m, nombreuses autres activités. Tél. : 93.54.06.08.

■ Echange du 14/07 au 14/08 maison 5 ch. tt confort, verger Htes-Alpes, vallée du Champ-saur, alt. 1000 m contre similaire proximité mer. Tél. : 92.50.00.03.

■ Tarn-et-Garonne à 10 km de Moissac, vends maison à 200 m d'un village (école, ravitaillement), 7 p., sdb, cheminée, chauff. central, 180 m² habitables, dépendances, terrain 4 000 m² fruitiers et ornement, bon état, libre. 520 000 F. Tél. : 63.63.91.28 le soir.

■ Stages de tournage sur bois, par professeur dip. univ., cadre ensoleillé, en frontière de Genève. Atelier dans ferme rénovée. 3 jours : 1 250 F repas inclus. Atelier art et bois, place de l'Eglise, 01550 Pougny. Tél. : 50.59.66.88.

■ Cherche appart. F3 à louer sur Montpellier près du centre ville pour le 15 juin. Prix moyen du loyer 2 300 F. Tél. : 67.45.42.59.

■ Propose chambre dans appartement F4 entre 14 juillet et 15 septembre, 19^e arrondissement près Buttes-Chaumont. 800 F/sem. Tél. : (16.1) 42.28.07.81.

■ Echangerais maison tout confort, 4 chambres, presqu'île de Rhuys, vue sur golfe du Morbihan, 7 km plges océan, contre camping-car 5 places/couchages, période du 5 au 19/08. Tél. : 97.26.45.61.

■ A louer studio Montpellier, calme et ensoleillé, petit jardin, piscine et tennis à côté, 15 mn voiture plages. Juillet/août : 600 F/sem. ou 1 100 F quinz. Tél. : 67.42.24.46.

■ Loue à Menthon, studio tout confort, calme, à 150 m de la mer. Tél. : après 20 h au 74.77.10.61.

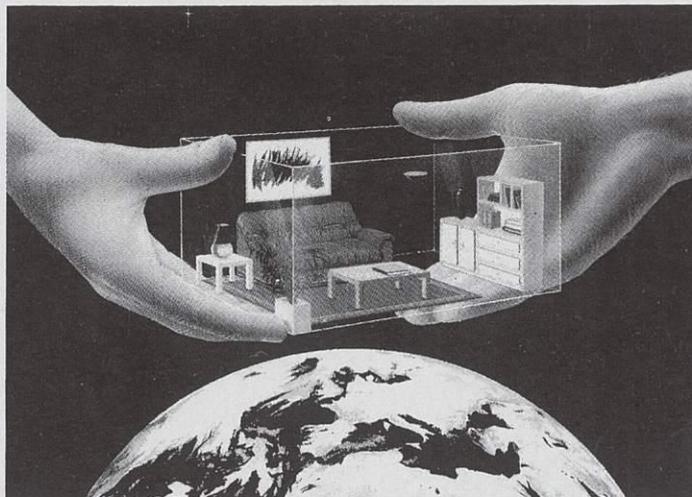


AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances. Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44

Nantes
Tél. : 40 92 09 50

Brest
Tél. : 98 41 50 11

Dinan
Tél. : 96 39 32 92

Troyes
Tél. : 25 79 00 23

Grenoble
Tél. : 76 62 05 64

Marseille
Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne
Tél. : 68 47 61 61

Tarbes
Tél. : 62 93 55 01

Marmande
Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe
Baie Mahault
Tél. : (590) 26 72 71
26 60 54

Martinique
Tél. : (596) 50 05 15
50 05 16

Guyane
Cayenne
Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion
Le Port
Tél. : (262) 43 41 72
43 41 77

Mayotte
Tél. : (269) 61 17 17
61 17 29

Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 63 33
28 23 70

Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon

IUFM

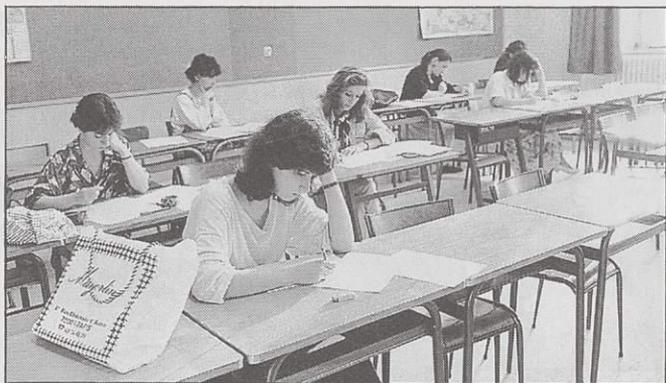
LES ENJEUX DE LA FORMATION

Après des mois de silence, Lionel Jospin a rendu publiques ses décisions concernant la formation et les concours de recrutement en IUFM. Le dossier est donc remis sur les rails, ce que réclamait le Sgen-CFDT. Mais son avenir se jouera sur le terrain.

Les futurs étudiants des IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) savent maintenant ce que sera le programme pédagogique de formation. La place et le contenu des concours pèseront de tout leur poids. Pour les concours du second degré, on maintient, pour l'essentiel, la structure actuelle en lui ajoutant une épreuve orale à caractère professionnel afin d'apprécier l'aptitude du candidat à « analyser une situation d'enseignement ». L'introduction de cette épreuve représente cependant une professionnalisation des concours réduite au minimum et dont le sort se jouera aussi à travers des mesures d'accompagnement comme, par exemple, la nomination des présidents de jurys et la composition de ces derniers.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le concours d'accès au corps de professeur d'école prévoit également une épreuve professionnelle, mais professionnalise en outre, à des degrés divers, la totalité des épreuves. Qu'en sera-t-il alors de la formation dispensée sur les deux années ? La formation professionnelle y trouve incontestablement sa place : pour le premier degré, cinq cents heures de stage et mille à mille deux cents heures de cours. En première année, 60 % des cours seront consacrés à la formation disciplinaire et 40 % à la formation générale (50/50 en deuxième année qui comporte la présentation d'un mémoire profession-



Le sort de la professionnalisation des concours de recrutement se jouera aussi à travers la nomination des présidents de jury et la composition de ces derniers.

nel). Pour le second degré, un quart du temps sera utilisé, la première année, pour l'expérience sur le terrain et la formation générale et professionnelle, le reste étant consacré aux contenus proprement disciplinaires. La deuxième année demeure essentiellement organisée autour du stage en responsabilité. Les stagiaires auront au moins deux journées par semaine pour des activités hors-stages : compléments disciplinaires, rédaction de mémoire professionnel. Mais l'organisation de la deuxième année et les

conditions d'encadrement permettront-elles d'assurer une pratique effective de l'alternance, condition d'une véritable professionnalisation ?

Les IUFM sauront-ils imposer une formation des enseignants au service de la transformation du système éducatif ? Les décisions de Lionel Jospin fixent des orientations. Mais la réussite des IUFM demeure incertaine.

Michel Redoutey

Lire également l'article en page 16.

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

ACTUALITÉ le mois

3 IUFM : Les enjeux de la formation

4 Lycée : le Sgen-CFDT en première ligne

5 Nouvelle politique à l'école : une mise en œuvre mal engagée

6 ACTUALITÉ EN DIRECT

Un CAP pour les SES

7 ACTUALITÉ international

Kurdistan : le retour ne règlera rien

8 INITIATIVES

Le projet OPRA

9/14 DOSSIER

ZEP : des zones d'ombre et de lumière

MÉTIER

16 Recrutement en IUFM : des trous dans les mailles

17 Brèves catégorielles

18 L'INVITÉE

Caroline Flepp

19 COURRIER

ÉDITO

Depuis des années, les bonnes orientations n'ont pas manqué au ministère de l'Éducation nationale. Mais leur mise en œuvre a toujours buté sur une absence de stratégie de transformation du système ou sur une insuffisance de moyens.

Lionel Jospin se trouve, lui aussi, au centre de telles difficultés. Après le rendez-vous manqué de la revalorisation en 1989, la loi d'orientation sur l'éducation a tracé d'intéressantes perspectives. Des chantiers indispensables ont été ouverts : nouvelle politique à l'école, IUFM, rénovation du lycée, projets... Mais le ministre confond orientation et réalisation. Par exemple, pour la mise en œuvre de la nouvelle politique à l'école, l'administration n'a pas su mettre à la disposition des équipes l'aide minimum dont celles-ci ont besoin pour démarrer : information, formation, aide méthodologique, temps, alors que les objectifs proposés sont fondamentalement intéressants. Pour les IUFM, l'improvisation a jusqu'à présent pris le dessus. Aujourd'hui, la question semble davantage maîtrisée. Mais le retard pris risque de peser lourd...

Quant à la rénovation du lycée, le ministre a su aller au-delà de propositions se limitant au plus petit dénominateur commun. Le Sgen-Cfdt s'en félicite. Mais, pour gagner la partie, il faut à la fois une volonté politique, des moyens et une stratégie de transformation. Croire que tout va bien dès l'instant où de bonnes orientations sont annoncées ne peut que conduire à l'impuissance et au découragement... une fois de plus ! Nous récusons le bricolage. Les personnels qui refusent le statu quo réclament de l'aide et un pilotage de la transformation de l'école. Il serait temps de les entendre !

Jean-Michel Boullier

EN BREF

**RYTHMES
SCOLAIRES**

Le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports mène une campagne sur l'aménagement des rythmes scolaires, pour la promotion des contrats d'aménagement du temps de l'école (Cate). Une plaquette publicitaire est diffusée et la brochure technique de 1989 a été réactualisée.

Ces initiatives sont jusqu'à présents limitées par la législation réservant le mercredi à l'enseignement religieux. Le décret sur l'aménagement de la semaine scolaire devrait y remédier. Lire ci-dessous.

**ORGANISATION DE LA
SEMAINE SCOLAIRE**

Les inspecteurs d'académie pourront, à la demande d'un conseil d'école, autoriser des dérogations locales à l'organisation actuelle de la semaine scolaire, après avoir entendu le maire et les autorités religieuses. Cette nouvelle organisation devra respecter le cadre des vingt-sept heures de travail maximum, réparties sur cinq jours. Il est donc possible de transférer les cours du samedi matin au mercredi. Le calendrier des vacances peut également être modifié localement ainsi que les horaires de la journée, sans dépasser une durée de six heures. Cette autorisation est limitée à trois ans. Le Sgen-CFDT est bien sûr favorable à ces dispositions.

**STATUTS DES
NOUVELLES UNIVERSITÉS**

Les quatre nouvelles universités d'Île-de-France (Evry, Cergy-Pontoise, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée) doivent ouvrir à la rentrée 1991. Elles seront dotées de statuts provisoires qui comportent une innovation intéressante : la mise en place, avant l'adoption des statuts définitifs, de conseils d'orientation chargés de réfléchir à la politique à long terme de ces nouvelles universités en matière de formation et de recherche.

**JEUNESSE ET SPORT
UN SUCCÈS DU SGEN-CFDT**

Le Sgen-CFDT a enregistré de bons résultats aux élections des commissions administratives paritaires nationales des corps spécifiques de la Jeunesse et des Sports et chez les chargés d'Education populaire et de jeunesse (EPJ). Il obtient un siège chez les conseillers d'EPJ (26 %) et un autre chez les chargés d'EPJ (22,57 %).

LYCÉE

LE SGEN-CFDT EN PREMIÈRE LIGNE

Le Sgen-CFDT a accueilli favorablement les mesures de « rénovation du lycée ». Lionel Jospin doit poursuivre le travail engagé et négocier la mise en œuvre. Un enjeu énorme pour le Sgen-CFDT, seul dans les lycées, face aux coalisés du refus.



L'implication des personnels dans le débat est essentielle : il faut obtenir des demi-journées banalisées dans les établissements.

Les propositions de Lionel Jospin pour la rénovation des lycées — il se refuse à utiliser le terme de réforme — sont maintenant connues. Elles sont loin de reprendre le projet du Sgen-CFDT, ni même toutes nos propositions intermédiaires. Ce sont tout de même de bonnes propositions car leur application rigoureuse serait un levier pour changer le lycée. Mais l'essentiel est devant nous : il reste à négocier la mise en œuvre des mesures annoncées. Il faut aussi les enrichir : mieux intégrer la dimension professionnelle dans la culture de tous les jeunes, faire évoluer le carcan du baccalauréat, faire passer le discours sur les contenus d'enseignement dans la lettre et la forme des programmes, dans la pratique face aux élèves. Le Sgen-CFDT doit aussi obtenir les conditions de ces changements, que ce soit en

terme de postes, de redéfinition du métier, de formation aux nouvelles pratiques, de locaux adaptés.

**IMPLIQUER
LES PERSONNELS**

Nous avons tout juste un mois pour négocier cette évolution des lycées. Avec des alliés. Au premier plan, les deux associations de parents d'élèves se sont exprimées de façon très proche de la nôtre. Elles tiennent comme nous à ce que le dossier aboutisse. La Fen s'est également engagée positivement. Des représentants du monde socio-économique veulent aussi que le lycée évolue. Reste que, sur le terrain, dans les lycées, les LP, les adhérents du Sgen-CFDT vont souvent se trouver bien seuls face aux coalisés du refus puisque que nous sommes la seule organisation syndicale représentée dans ces établis-

sements qui soit prête au changement.

Le Sgen-CFDT participera aux négociations si elles s'engagent comme prévu. Mais ce ne peut être notre seule forme d'action : l'implication des personnels est essentielle. Le ministre ne l'a pas souhaitée ; à nous de l'impulser. Dans tous les établissements, il faut diffuser notre tract. Il faut également organiser des heures d'information syndicale, pour faire connaître notre point de vue, nos revendications. Là où les personnels seront suffisamment mobilisés, il faut obtenir des demi-journées banalisées pour débattre plus largement. Il faudra peser fortement pour obtenir une heure de concertation dégagée sur le temps de service, dès la rentrée 1991. Le temps est compté, l'enjeu est énorme.

François Queval

NOUVELLE POLITIQUE À L'ÉCOLE

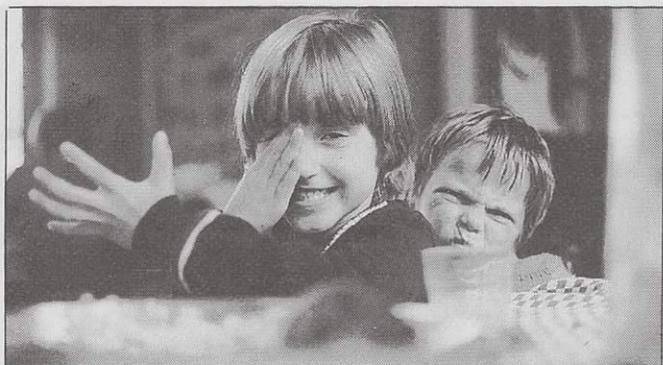
UNE MISE EN OEUVRE MAL ENGAGÉE

Les 11 et 12 avril derniers, le Sgen-CFDT a réuni ses responsables départementaux pour tirer un bilan de la « nouvelle politique à l'école », expérimentée dans trente-trois départements pilotes. D'après une enquête menée dans ces départements, le bilan est négatif.

La « nouvelle politique à l'école (NPE) ? De bons principes : travail en équipe sur projet, cycles d'apprentissage tenant compte des rythmes de l'enfant... Mais mises à part les dates d'application, le ministre a fait l'impasse sur les modalités de leur mise en œuvre. » Résumé par l'un des participants, ce bilan a fait, les 11 et 12 avril derniers, l'unanimité des représentants des trente-trois départements pilotes. Résultat : des consignes imprécises, interprétées diversement selon les inspecteurs d'académie. Chacun avait compris que les cycles devraient être mis en place à partir du mois de janvier 1991 et les projets déposés avant cette date. Mais quant à savoir ce qu'est un projet, sa finalité, le travail concret sur un cycle, le suivi individuel des élèves... peu ont su l'expliquer.

L'ABSENCE D'INFORMATION

Des exemples ? Dans le Doubs, des élèves-instituteurs n'ont eu aucune information sur les cycles. Ailleurs, des instituteurs ont été invités à se rencontrer pour s'autoformer. Dans la Somme et en Haute-Saône, aucun stage de formation continue n'a été consacré à ce sujet. A Strasbourg, l'administration a, volontairement ou non, désavoué des expériences existantes : l'inspecteur d'académie a négocié directement avec la ville un calendrier imposé pour l'année à toutes les écoles, annulant du même coup des expérimentations et des projets négociés avec différents partenaires.



La mise en place de la NPE suppose un effort de formation et d'information de la part du ministère de l'Éducation nationale.

Dans le même temps, le ministre lui-même ne tenait pas ses engagements : les consignes pour organiser les cycles, la définition des objectifs à atteindre en fin de cycle ont paru en février 1991 (un mois après la date d'application supposée). Quant aux textes sur l'organisation du temps scolaire, ils ont été publiés le 2 mai 1991...

Le Sgen-CFDT a présenté le 14 mai son bilan et ses revendications au directeur des écoles. Nos interventions auprès du ministère n'auront pas été vaines : le travail que nous réclamions sur la refonte des programmes est engagé. Pour pallier le manque d'information, le ministère a réalisé une brochure reprenant les orientations pour la nouvelle politique et les compétences à acquérir à l'issue de chaque cycle. Chaque instituteur en sera destinataire. De la même façon, tout au long de l'année, des documents de travail (projet d'école, lecture...) pour les maîtres seront publiés.

Le directeur des Ecoles a reconnu que la mise en place de la NPE prendrait du

temps et que les inspecteurs d'académie devraient en tenir compte.

Dans chaque département, le Sgen-CFDT intervient pour une mise en place progressive et concertée de la NPE qui tienne compte de la situation de chaque école. Nous demandons à chaque inspecteur d'académie d'organiser une large concertation pour définir :

- un calendrier de mise en œuvre, sans date butoir ;
- des modalités précises d'information des enseignants ;
- les véritables besoins méthodologiques et de formation.

L'heure hebdomadaire de concertation, est une première étape. Ce temps doit, à court terme, être porté à trois heures. Enfin, des créations de postes sont indispensables pour réduire les effectifs (1), pour augmenter les postes de remplacement affectés à la formation continue.

Annick Segros

(1) Le Sgen-CFDT revendique une moyenne par école de vingt-cinq élèves par classe en maternelle comme en primaire.

EN BREF

CAMPAGNE POUR LA REPRÉSENTATION DES MA

Le Sgen-CFDT lancera à la prochaine rentrée une campagne sous forme de pétition, pour la représentation des maître-auxiliaires. En effet, le nombre de MA ne cesse d'augmenter. Et la gestion quotidienne de leurs problèmes appelle la mise en place de structures de concertation, de type paritaire, élues par les intéressés. Ce type de commission est d'ailleurs prévue par les textes. Par ailleurs, la demande du Sgen-CFDT d'un plan de titularisation reste plus que jamais d'actualité.

SALAIRES : LA MONTRE

« Depuis un an, aucun rendez-vous sur la politique salariale n'est pris. Le gouvernement joue la montre dans l'espoir de faire l'économie d'une négociation pour 1991. Peut-être espère-t-il trouver des partenaires pour un accord en 1992, année préélectorale ? » Ainsi s'expriment cinq organisations syndicales dont la CFDT. Elles exigent l'ouverture d'une négociation salariale en 1991 prenant en compte le contentieux 1988-1989 et une mesure immédiate pour le premier semestre de cette année.

L'ADMINISTRATION CENTRALE

Le 22 mars dernier, les attachés d'administration centrale étaient appelés à voter pour renouveler leurs représentants à la commission administration paritaire.

Le Sgen-CFDT progresse encore et confirme sa première place acquise en 1987 aux dépens de l'association des attachés. Avec 36,03 %, le Sgen-CFDT détient maintenant trois sièges sur sept.

RESTRICTIONS SUR LA FORMATION CONTINUE

Le comité de suivi de l'accord sur la formation continue des personnels, signé en 1990, s'est réuni le 16 avril 1991. Dans une déclaration commune, les organisations syndicales (Sgen-CFDT, Fen, CSEN, CFTC) ont marqué leur opposition aux restrictions budgétaires qui touchent les crédits de la formation. Cette réunion a été consacrée à l'étude du dispositif des congés de formation professionnelle et des congés mobilité.

EN BREF

**CONDAMNATION
EN SAVOIE**

Les deux institutrices concernées par la noyade d'un élève au cours d'une séance de natation en 1987, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie), viennent d'être condamnées à dix mois de prison avec sursis et 5 000 F d'amende, sans que la responsabilité des maître-nageurs soit engagée. Le Sgen-CFDT de Savoie a demandé au ministère de préciser les champs de responsabilité, ce que ne permettent par les textes actuels. Dans l'attente de cette réponse, il a appelé les instituteurs à suspendre les séances de natation.

**DEUX SYNDICALISTES
MORTS AU BRÉSIL**

Elisabeth Souza-Lobo, chercheur associée au CNRS et professeur à l'université de Sao-Paulo est morte dans un accident de voiture, ainsi que Maria de Penha. Celle-ci, dirigeante de la Cut (Centrale unique des travailleurs) et du mouvement des sans terres, allait témoigner lors d'un procès, après l'assassinat d'un syndicaliste rural.

En 1990, cinquante syndicaliste brésiliens ont été assassinés. Plusieurs à l'occasion d'accidents de voiture provoqués. La mort d'Elisabeth et de Maria semble difficilement imputable à la seule malchance. L'activité scientifique d'Elisabeth Souza-Lobo — elle avait choisi d'étudier les femmes de la classe ouvrière du Brésil — allait de pair avec son engagement aux côtés du mouvement syndical brésilien.

Le Sgen-CFDT du CNRS a décidé de transmettre une aide financière au mouvement des sans terres et à la Cut, afin de manifester sa solidarité. Envoyer les chèques au Sgen-CFDT CNRS 82, rue Cardinet 75017 Paris.

SÉMINAIRE CFDT

La CFDT a organisé les 4 et 5 avril, un séminaire sur la formation professionnelle initiale, avec une importante collaboration du Sgen. Toile de fond de cette initiative : la négociation sur la formation professionnelle qui se mène depuis cinq mois et qui devrait se conclure en juillet prochain entre les syndicats et le patronat. Plusieurs thèmes ont été abordés au cours des deux journées parmi lesquels la diversification des cursus et des filières dans l'enseignement technique et professionnel ; les modalités de développement de l'alternance ; le contenu d'une formation générale technique et professionnelle ; l'orientation ; la programmation de la formation ; les évolutions prévisibles et souhaitables de la formation professionnelle.

SECTION D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

UN CAP POUR LES SES

Ne dites plus Ses mais Segpa (section d'enseignement général et professionnel). Ces classes qui accueillent en collège les élèves en difficultés graves, viseront désormais à l'obtention d'un CAP. En Haute-Savoie, la réforme provoque des inquiétudes.



Former à un CAP nécessite de spécialiser les ateliers des Ses. Une perspective que refusent les enseignants.

Le 25 mars, la journée de réflexion sur les Ses (section d'éducation spécialisée), organisée par le Sgen-CFDT de Haute-Savoie, a attiré du monde : cinq des sept Ses du département y étaient représentées. Ces classes accueillent en collège les enfants en retard mental léger ou en difficultés scolaires ou sociales graves. Depuis la rentrée 1990, les Ses se transforment en Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté). Cette redéfinition vise à valider les acquis des élèves par l'obtention de tout ou partie d'un CAP (certificat d'aptitude professionnelle), par unités capitalisables. Pas opposés au principe de la réforme, les enseignants sont tout de

même inquiets. « La focalisation sur le CAP tend à faire disparaître les idées de remise à niveau des élèves, d'individualisation de l'enseignement. Notre objectif premier doit rester l'insertion sociale et professionnelle des jeunes », explique Pascal Frick de la Ses de Scionzier. « Nos élèves ne sont pas capables de transférer ce qu'ils apprennent en classe à ce qu'ils vivent ensuite en situation de travail. Le CAP ne concernera qu'une minorité. » Se pose donc le problème du suivi des élèves à l'issue de leur scolarité, en premier lieu ceux qui n'auront obtenu que quelques éléments du CAP. A Scionzier, l'équipe de la Ses envisage, à cet effet, une convention école-entreprise de for-

mation intégrée (CEEFI). Fondée sur l'alternance, elle déboucherait sur des contrats de qualification. De quoi permettre l'obtention totale du diplôme, après la sortie du collège.

**UN MILLION
POUR VINGT GAMINS**

Former à un CAP oblige les Ses à spécialiser leurs ateliers. « Est-il opportun d'enfermer les élèves dans une formation pointue alors qu'ils devront de plus en plus être capables de s'adapter à des postes de travail différents ? », s'interroge un instituteur favorable à une formation technique large, par grands champs professionnels. A titre d'exemple, une formation en mécanique générale va évoluer en CAP de décolletage. Coût d'équipement de cette dernière opération : un million de francs. Pour vingt gamins. « Au conseil général, ils vont s'étrangler », commente Patrick Frick.

Autres points abordés lors de cette journée : la sécurité, la formation continue. Enfin, les disparités entre les instituteurs et les autres enseignants restent énormes. D'où les revendications suivantes : réduction des horaires, versement de l'Isœ et accès plus rapide au corps des professeurs d'école avec la reconnaissance indiciaire de leur spécialisation. Quant aux professeurs de lycée professionnel (PLP), ils réclament une intégration accélérée dans le corps des PLP2 et une formation spécifique pour ceux qui interviennent en Ses.

Thierry Mestre

KURDISTAN

LE RETOUR NE RÉGLERA RIEN

Pour Nesan Kendal, directeur de l'institut Kurde de Paris, la solution politique au problème Kurde se résume en un mot : démocratie. Mais pour l'Occident, garantir un tel changement de régime suppose de rompre avec son attitude passée.

Aucun accord n'a encore été signé entre le mouvement Kurde et Saddam Hussein. On a quand même vu à la télévision une embrassade entre un responsable de la résistance et le dictateur irakien.

Ce geste a été très mal accueilli par l'opinion Kurde. Il rappelle l'embrassade entre le roi Hussein de Jordanie et Yasser Arafat, juste après Septembre noir. Pour le moment, les négociations butent sur deux problèmes principaux : tout d'abord, le calendrier de préparation des élections et la dissolution des différents conseils dont celui de la Révolution, c'est-à-dire toutes les structures de la dictature. Et tant que les termes d'un éventuel accord ne sont pas connus, le problème des garanties internationales ne peut pas avancer non plus.

Ce sont les dernières divisions de la garde républicaine de Saddam Hussein, épargnées par les USA, qui ont attaqué le Kurdistan. Est-ce une erreur d'avoir laissé ainsi intacte une partie de l'armée irakienne ?

C'était un calcul délibéré. Les USA ont agi en fonction de leurs propres intérêts et de ceux de leurs alliés. L'Arabie Séoudite voulait éviter le chaos et l'éclatement du pays mais surtout l'émergence d'un régime démocratique. Or, c'était justement le projet de l'opposition irakienne qui rassemble la résistance kurde, le parti communiste, les mouvements chiites et des person-



« L'Arabie Séoudite a voulu éviter l'éclatement de l'Irak mais surtout l'émergence d'un régime démocratique. »

nalités libérales et monarchistes. La plate-forme du cartel prévoit le rétablissement de la démocratie par la tenue d'élections libres pour installer une assemblée constituante.

En l'absence d'accord, les Kurdes hésitent, malgré la présence des troupes occidentales au Kurdistan, à prendre le chemin du retour. Le risque de « palésinisation » est-il écarté ?

C'était bien sûr l'objectif recherché par Saddam Hussein. Mais la présence de centaines de milliers de Kurdes à la frontière turque est un danger inacceptable pour les dirigeants d'Ankara qui ont toujours refusé la moindre autonomie aux kurdes de leur pays.

Un retour des réfugiés au Kurdistan irakien ne règlera rien sans une solution politique. Celle-ci passe par un effort volontaire de l'Occident pour établir une démocratie en Irak où les Kurdes pourront s'exprimer et obtenir leur autonomie.

Pour la première fois, l'Onu s'est arrogé un droit d'ingérence humanitaire.

C'est un pas supplémentaire dans un domaine du droit international qui reste à élaborer. Cela signifie que les despotes ne pourront plus tout à fait massacrer leur population. Mais on n'en est pas encore à arrêter le bras du bourreau.

L'Europe a entraîné les USA dans une interprétation plus active du droit d'ingérence. Pensez-vous qu'elle peut jouer un rôle plus important à l'avenir ?

Nous ne sommes pas les seuls à le souhaiter. Rien ne serait pire qu'un monde monopolitaire. Mais l'Europe a été absente pendant le conflit du Golfe. Pire, elle a contribué, depuis longtemps, à renforcer le pouvoir des dictatures de la région. On voit à quel désastre cette attitude nous a conduit. Espérons que l'Europe tirera la leçon de ces événements pour appliquer les grands

principes dont elle se réclame.

Que pensez-vous du silence du monde arabe ?

C'est un désastre moral. La seule voix de soutien qu'on ait entendue est celle du recteur de l'université de Al Ahzar, au Caire. Quant à l'OLP, silence total là aussi. Faut-il rappeler que des milliers de Kurdes sont morts pour la cause palestinienne ?

L'indépendance du peuple kurde suppose un bouleversement des frontières actuelles. Une telle source de conflits vous paraît-elle encore crédible ?

Il est inacceptable qu'un peuple de vingt-cinq millions de membres, de toute évidence le plus ancien de cette région, soit privé d'un droit accordé à tant d'autres ? Rappelons-nous 1920 : l'empire Ottoman défait après la Première Guerre mondiale, le traité de Sévres, signé par la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, préconisait la création d'un état kurde indépendant. Mais cinq années plus tard, les mêmes puissances ont établi un partage colonial du pays : pétrole oblige, le Kurdistan était intégré à l'Irak et les réticences françaises étaient vaincues par une offre de participation à la compagnie d'exploitation... Depuis, les Kurdes n'ont pas d'autre choix que de militer, seuls, pour la démocratisation des pays où ils vivent. Une lourde charge.

*Propos recueillis par
Thierry Mestre*

LE PROJET OPRA : UNE ORIENTATION MAÎTRISÉE

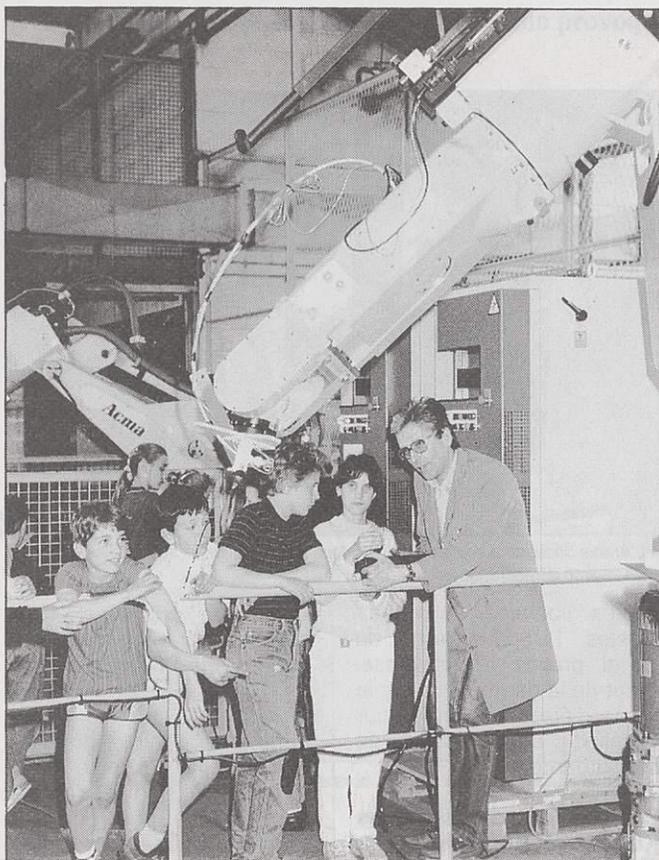
Neuf collèges de l'académie de Grenoble et cinq de celle de Lyon ont déjà répondu à l'appel. Le projet Opra (orientation professionnelle Rhône-Alpes) a été élaboré en juin 1990 par la commission éducation du comité économique et social (CESR) présidée par Jean Vanoye de l'union régionale CFDT, en partenariat avec l'éducation nationale, les syndicats et le patronat. En janvier dernier, son financement a été adopté par le conseil régional dirigé par Charles Millon. Un projet ambitieux.

L'objectif essentiel vise à favoriser la préparation progressive des choix scolaires et professionnels des élèves. Ce qui veut dire les éduquer à s'informer puis à décider, en somme à « *devenir stratèges de leur propre avenir.* » « *Aujourd'hui, le jeune ne s'oriente pas, il est orienté. Et ce choix, décidé à chaud, est souvent vécu comme la conséquence de l'échec.* », explique une conseillère d'orientation « *Les élèves subissent cette étape de leur vie scolaire. Ils la vivent difficilement car ils méconnaissent les métiers et les entreprises. A leurs yeux, les filières techniques et professionnelles sont dévalorisées.* » Quant à l'insertion dans le monde du travail, « *C'est un saut brutal dans l'inconnu.* », ajoute-t-elle.

Le projet Opra associe donc en partenariat, pour un plan d'action pluri-annuel, tous les acteurs concernés, conseil régional, CESR, Education nationale, syndicats et patronat, sans oublier les jeunes et les familles. Le dispositif prévoit le financement par la région d'outils nécessaires à l'éducation, à l'orientation (manuels, logiciels...), notamment pour les collèges.

L'Education nationale est présente par l'action des conseillers d'orientation qui assurent « *une fonction d'ingénierie* » auprès de chaque projet et par des moyens spécifiques : dotation en heures par élève, formation des enseignants. Quand aux entreprises, elles sont sollicitées pour leurs connais-

Décidée à chaud, l'orientation est trop souvent vécue comme un échec. Le projet Opra, mis en place dans la région Rhône-Alpes, vise à préparer les élèves à leurs choix scolaires et professionnelles. Une initiative due à l'action du Sgen et de la CFDT.



Informers les élèves sur les métiers : ici, une visite d'usine.

UN TRAVAIL CONCRET

Le collège d'Annemasse (74), situé en Zep, travaille déjà sur l'éducation au choix depuis un an. « *Opra a été intégré dans notre projet d'établissement* », explique Joseph Soquet, « *avec l'aide de la conseillère d'orientation.* » Un stage de formation s'est tenu en janvier dernier et un programme de douze séquences d'animation a démarré pour les classes de 6^e. A raison d'une heure par semaine, par demi-groupe, ces séquences sont organisées à partir de fiches aux thèmes très variés : matières et profession, travail et invention, sens du travail... « *Des thèmes apparemment ardu mais le travail proposé est très concret* »,

rassure Joseph Soquet. « *On demande par exemple aux élèves d'imaginer l'organisation du travail sur une île déserte, après un naufrage éventuel. Il s'agit de les aider à réfléchir sur des choix futurs, pas à choisir leur métier.* » Enfin, les cahiers de travaux pratiques sont conçus pour favoriser un dialogue entre enfants et parents. Ces manuels ont été achetés sur les crédits Zep qui financent également des heures supplémentaires. Car les séquences sont prises en partie seulement sur les autres cours. Une demi-journée d'évaluation est prévue et, à la fin de l'année, un bilan réunira les parents des élèves de 6^e.

ces des métiers et des qualifications.

Chaque projet d'établissement doit donc promouvoir une éducation au choix dès la 6^e. L'information sur les métiers et sur les itinéraires de formation est proposée à partir de la 4^e dans les collèges, dans les lycées et les formations post-bac. Car l'action engagée doit pouvoir toucher un public large, y compris les jeunes en dispositif d'insertion à l'emploi. Opra est une démarche pédagogique intégrée à l'enseignement, pas une matière supplémentaire. Un objectif difficile à atteindre car, comme le souligne une conseillère, « *Les problèmes d'orientation sont généralement peu intégrés dans les projets d'établissement par un problème de formation des enseignants.* »

LA LOGIQUE PARTENARIALE

En attendant, les collèges qui ont déposé un projet patientent pour leur financement. En effet, le conseil régional a reculé au mois de juillet le vote du budget d'Opra (60 millions de francs).

Inertie administrative ou problème politique ? « *N'étant pas à l'origine du projet, la région — qui le finance — a du mal à rentrer dans une logique partenariale* », dit-on à la CFDT. « *Elle est tentée de le récupérer pour se l'approprier.* » Un problème de démocratie locale que le « coup médiatique » de Charles Millon, au mois dernier, sur les compétences des régions en matière d'éducation a mis à mal. Pour le Sgen-CFDT, rien de vraiment nouveau : « *La loi de 1989 prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales de compléter les efforts de l'Etat* », explique Pierre Mendiéla.

Le Sgen et la CFDT œuvrent pour une mise en place rapide du projet Opra, sans attendre la sortie du nouveau schéma régional des formations. Le partenariat est un combat.

Thierry Mestre



Giry/REA

OMBRES ET LUMIÈRES

Voilà vingt ans, le Sgen-CFDT appelait au nom de l'égalité des chances à « donner plus à ceux qui ont moins ». Le concept de zone d'éducation prioritaire (Zep) était né. En 1981, malgré la résistance de la Fédération de l'Éducation nationale, Alain Savary satisfaisait en partie la revendication du Sgen-CFDT. Dix ans après, Lionel Jospin relance la politique des Zep. L'échec scolaire est devenu une catastrophe économique et sociale. Il faut réconcilier les exclus avec l'école... ou l'école avec les exclus. Les personnels fortement investis dans les Zep ne veulent plus reculer. Le Sgen-CFDT non plus : les pouvoirs publics doivent répondre à leurs revendications.

Dossier coordonné par Jean-François Rossard.

ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE

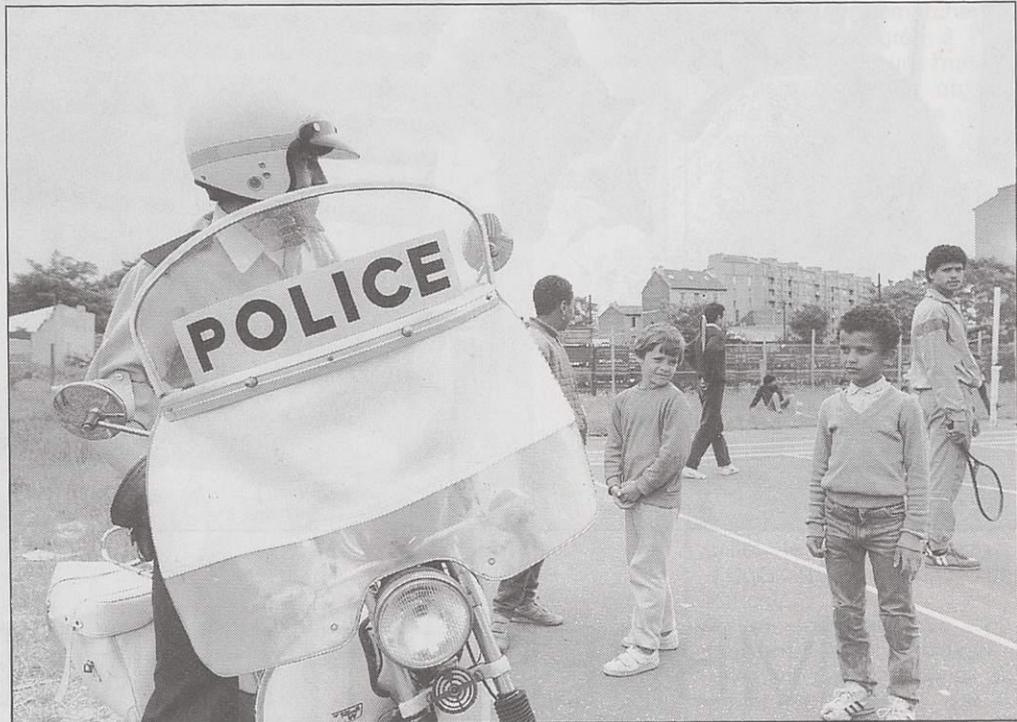
VOYAGE AU BOUT DE LA ZEP

« Les Zep ? Je suis certaine d'une chose, si elles n'existaient pas, ce serait pire ! » Ce propos, je l'ai entendu une dizaine de fois de Lille à Nice, de Nantes à Lyon, en passant par Marseille ou Sartrouville. Nées de la réflexion du Sgen-CFDT au début des années 70, lancées par Alain Savary en 1982, abandonnées par ses successeurs, les zones d'éducation prioritaire ont trouvé un nouvel élan sous le ministère Jospin... et sous la pression sociale.

Si souvent Zep rime avec Zup, ce n'est pas par hasard. Dans les quartiers de banlieues des grandes agglomérations aux doux noms de Mantes-la-Jolie, Bellevue, la Joliette ou la Source, des populations à emplois précaires ou au chômage s'empilent dans de sordides HLM aux cages d'escalier malodorantes et aux boîtes aux lettres crevées.

Désertées dans la dernière décennie par les militants des milieux associatifs, abandonnées par les pouvoirs publics, les Zup explosent périodiquement, les jeunes zonent, se shootent et fréquentent vaillamment que vaillamment l'établissement scolaire local. « On est sûr que ça va péter ailleurs », me dit un instituteur de Sartrouville, « ici, c'est une poudrière ».

Le gouvernement a, semble-t-il, pris conscience de la gravité de la situation. La relance des Zep, la création du ministère de la Ville, le lancement des DSU (1) sont une première réponse. A Vaulx-en-Velin, dans la banlieue lyonnaise, après les événements de novembre 1990, les instituteurs ont provoqué des réunions avec les gamins : « leur violence exprimée contre les forces de l'ordre, même chez les petits de maternelle, était très forte. Nous avons organisé des assemblées dans les écoles, ouvertes à tout le quartier. Les parents ont exprimé leur mal de vivre, leur sentiment d'être démunis face à leurs enfants. Ici, la malnutrition et l'absence de soins gagnent. Le chômage est endémique. Alors, on a beau mener un travail enthousiasmant à l'école, que



Dans certains quartiers, la violence exprimée contre les forces de l'ordre est très forte, même chez les plus jeunes.

Sittler/REA

TOUR DE FRANCE

La France des Zep, ce ne sont pas seulement quelques points chauds sous les feux de l'actualité. Elles sont 521 à notre dernier pointage. Leur réalité est très diverse : elle dépend des politiques académiques et départementales.

La Zep « moyenne » comprend les écoles maternelles et primaires

d'un quartier et le ou les collèges attenants. Si vous suivez la ligne le Havre-Paris-Lyon-Marseille, vous pourrez ajouter des lycées professionnels aux zones d'éducation prioritaire... Quant aux lycées intégrés dans des Zep, les deux tiers d'entre eux sont installés dans l'académie de Versailles.

	Ecoles	Collèges	LP	Lycées
Nombre d'établissements classés en Zep	5 503	796	126	29
Pourcentage sur l'ensemble (France métropolitaine + DOM)	9,5 %	15,9 %	9,3 %	2,2 %

Tableau communiqué par la Direction de l'évolution et de la prospective (Ministère de l'Éducation nationale).

pouvons-nous faire quand les problèmes de société dominant tellement ?»

A Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, le constat est identique : « l'aggravation des problèmes sociaux dans les quartiers est telle qu'on se demande si la politique de la ville n'intervient pas trop tard. »

DES PROJETS POUR CHANGER

Pourtant, les personnels refusent de céder au découragement. Trop d'actions sont engagées, de petites avancées déjà perceptibles, pour renoncer en cours de route. A Chambéry, en Savoie, il y a un demi-poste d'animateur



ZONE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

●●● par école pour faire fonctionner la BCD (bibliothèque). Un responsable local du Sgen-CFDT précise : « toutes les écoles ont passé un contrat pour l'aménagement du temps de l'enfant (CATE). Elle se sont ouvertes sur la maison de l'enfance, ont impulsé un travail sur la lecture. Des normaliens participent à nos actions dans le cadre de leur formation. » Dans le Nord, à Lille-Sud, le collège sert de point de ralliement. « Les studios de « radio Louise-Michel » sont installés dans les locaux du collège. Chaque jour, les écoles ont une demi-heure à leur disposition. C'est un élément de dynamisme pour la Zep. »

CRÉER UN NOUVEAU CLIMAT

Dans la Zep Saint-Augustin à Nice, une action « SOS-Devoirs » a été mise en place. « Notre objectif est de laisser les enfants le moins souvent possible dans la rue, sans les maintenir nécessairement dans les locaux scolaires. Des étudiants assurent une aide dans une tour du quartier. Nous développons aussi le théâtre, c'est un bon moyen d'accrocher des jeunes, pas très « branchés » par l'école ». A Villeneuve-les-Salines en Charente-Maritime, « la mise en place de structures d'aide au devoir a été très bien accueillie. » A Annemasse en Haute-Savoie, « un stage parents-enseignants a été organisé par la Malpen (2) une animation CM1-CM2 portant sur la musique et le théâtre est assurée par la MJC. » Dans le Loiret, à Orléans, « l'action menée par le Sgen-CFDT, autour des projets des écoles maternelles a permis la création de quatre postes pour un accueil spécifique des enfants de deux ans. »

A Mâcon, en Saône-et-Loire, une action a visé à ce que chaque instituteur de cette Zep rencontre chacun des parents d'élèves de sa classe. « Nous voulions créer un nouveau climat autour de l'école, pour que le rapport au savoir, à l'école, prenne

une autre allure dans le quartier, auprès des parents, avec des retombées escomptées sur les enfants. Une salle a été aménagée par la mairie, le samedi matin a été banalisé, et ça a marché. Il a parfois fallu renouveler les invitations, changer les heures, mais au total tout le monde est venu ! Déjà, tel collègue se rend compte qu'untel apprend mieux ses leçons. Un autre voit ses élèves avec un regard différent depuis qu'il connaît un peu mieux leurs conditions de vie. » A Sartrouville dans les Yvelines, un atelier « Contes » en maternelle a permis dans le cadre de la Zep, avec des petits groupes, « de développer toutes les activités faisant appel à la représentation mentale, à l'écoute et à l'expression orale. » A Marseille, sur la Zep Estaque-Littoral, quatre écoles et un collège sont impliqués dans un projet de chorégraphie. A Nantes-Nord, on s'est aperçu que la présence des parents à la

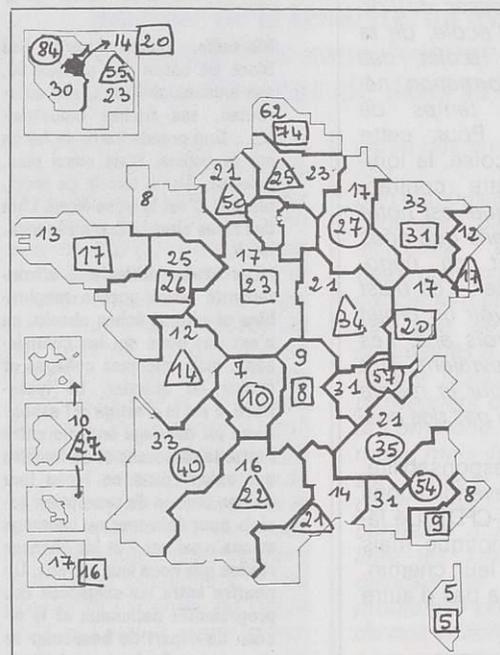
maison (absence d'emploi oblige) n'était pas nécessairement positive pour leurs enfants. « En difficulté sociale, souvent « paumés » face à leurs enfants, les parents ne leur proposent rien de stimulant. Notre action vise à leur redonner « une puissance sociale ». En les amenant à prendre en charge leur environnement — il n'y a pas un seul lieu public où jouer dans le quartier — en les faisant davantage entrer dans l'école, particulièrement en maternelle. »

DES MOYENS POUR CONTINUER

Cette façon totalement nouvelle dans l'Éducation nationale d'aborder les questions d'éducation est-elle le point de départ d'une transformation profonde du métier ? Une chose est sûre, si les pouvoirs publics ne répondent pas rapidement aux principales exigences des personnels, il est à craindre que

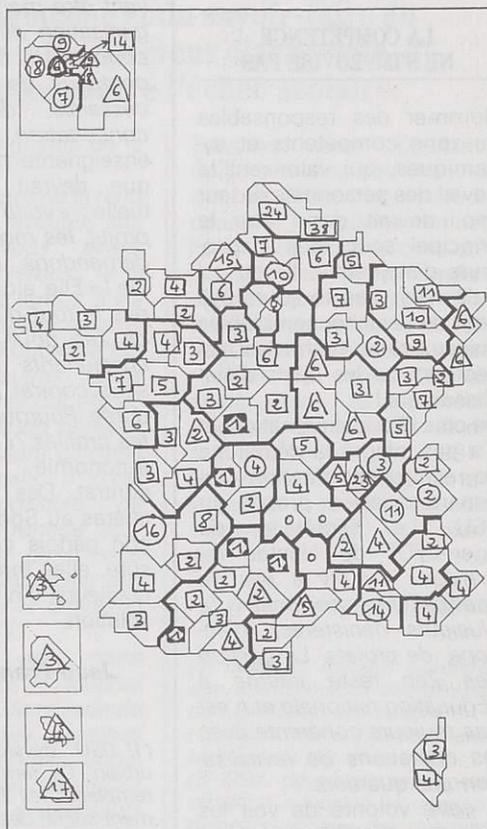
tout capote et sombre dans la démobilitation. « Les moyens promis ne sont pas venus améliorer les taux d'encadrement. Au contraire, on a continué à fermer en Zep, au nom du sacro-saint égalitarisme », dit cette enseignante de Nantes-Bellevue. « L'administration ne tient pas compte des projets de zone dans les mesures de carte scolaire », se plaint cet instituteur marseillais. « Carte scolaire, nouveau mode de calcul. On prend en compte le rapport poste/élèves du département. Une aubaine pour ceux que l'idée de Zep in-supporte », ironise le Sgen-CFDT de Saône-et-Loire. « On en fait deux fois plus et cette année il y a augmentation du nombre d'élèves par classe », constate amèrement une enseignante du Cher. Mais il n'y a pas que les problèmes de postes. L'absence d'harmonisation des financements complique énormément le montage des

Répartition académique



□ ZEP comportant des écoles et des collèges.
 Δ ZEP comportant des écoles, des collèges et des LP.
 ○ ZEP comportant des écoles, des collèges, des LP et des lycées.
 Le chiffre inscrit dans les □, Δ, ○ indique le nombre d'établissements du second degré et LP classés ZEP.
 Le deuxième chiffre donne le nombre de ZEP par académie.

Répartition départementale



Légende (voir carte par académie)
 □ ZEP exclusivement 1^{er} degré

ZONE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

● ● ●
projets. D'autant que les échéances varient selon les financeurs ! Dans cette Zep de Bourges, « les fonds pour l'aide au devoir sont arrivés si tard, que le projet avait été abandonné : 11 000 F bêtement perdus ! » Ne serait-il pas possible que tous les moyens soient attribués avant la rentrée scolaire ? On constate d'une Zep à l'autre, parfois sur une même ville, une activité très variable. « Beaucoup de choses dépendent du responsable de zone. Quand ils ne sont pas carrément hostiles aux Zep, ils ont parfois du mal à associer réellement les personnels concernés. Malgré la mise en place de coordonnateurs, la liaison entre la « base » et les « chefs » n'est pas toujours évidente », remarque cet enseignant de la banlieue de Tours. « Lorsque le coordonnateur est un professeur du collège, il méconnaît en général les écoles et souvent aussi le quartier dans lequel il est rarement inséré », note le Sgen-CFDT du Loiret.

LA COMPÉTENCE NE S'IMPROVISE PAS

Nommer des responsables de zone compétents et dynamiques, qui valorisent le travail des personnels de leur Zep, devrait donc être le principal souci des inspecteurs d'académie. Il est vrai qu'il n'est pas toujours évident de dénicher semblables oiseaux rares parmi les inspecteurs ou les chefs d'établissement ! De plus l'Éducation nationale n'a pas intégré la démarche de réflexion et d'action « interpartenariale », propre au DSU. Le secrétaire du Sgen-CFDT de Nantes remarque : « il n'y a pas de financement commun (à plusieurs ministères), d'actions, de projets. La gestion des Zep reste interne à l'Éducation nationale et n'est pas toujours cohérente avec les opérations de revitalisation des quartiers. » A cette volonté de voir les rouages de l'Éducation nationale mieux fonctionner, s'ajoute un grand besoin de

formation et de temps. « On nous donne des heures supplémentaires, mais on a déjà trop de choses en même temps. Nous nous investissons énormément, c'est vrai que ça vaut le coup quand on constate les progrès des gamins, mais des fois, je me dis : qu'est-ce que j'étais tranquille quand je venais juste faire mes cours au collège ! », raconte cette enseignante niçoise.

UNE LOGIQUE CONTRACTUELLE

Ne pas casser la dynamique enclenchée, convaincre les personnels encore hésitants, dire aussi la vérité. L'école ne résoudra pas seule les problèmes de la société ! Mais elle est un rouage indispensable dans la politique d'ensemble de lutte contre l'exclusion.

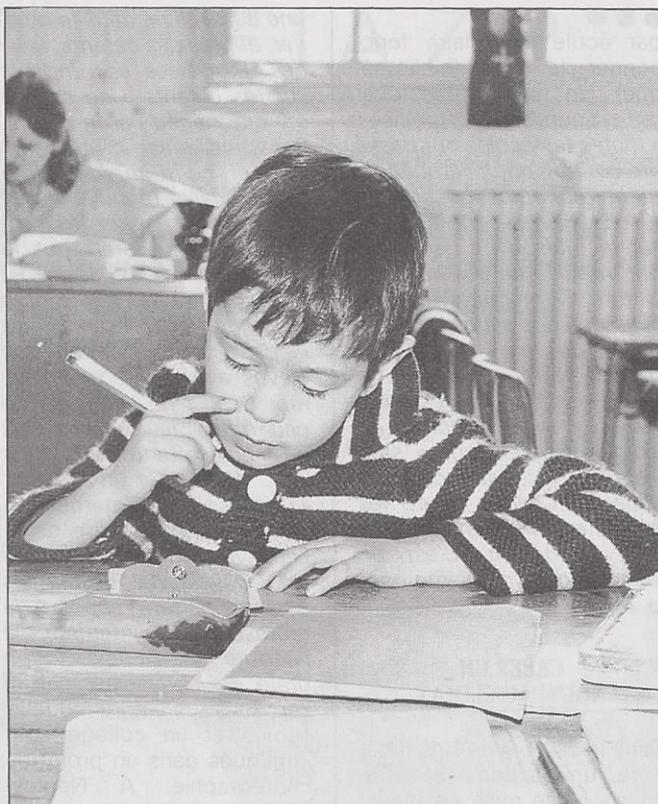
L'Etat doit donner aux équipes les moyens et le temps pour agir. « Les écoles », dit ce responsable du Sgen-CFDT nantais, « doivent disposer d'une autonomie financière. Les équipes doivent être maîtresses de l'organisation de l'école, de la conception du projet, des contenus de formation nécessaires, du temps de concertation. » Pour cette enseignante niçoise, la logique devrait être contractuelle : « voilà quel est notre projet, les moyens que nous demandons. Et on négocie ! » Elle ajoute : « ce n'est pas le tout d'avoir un projet de Zep pour trois ans. Les enseignants devraient être sous contrat pour la même durée. Pourquoi pas des postes profilés ? »

Autonomie, responsabilité, contrat. Des revendications chères au Sgen-CFDT. De façon parfois cahotique mais sûre, elles font leur chemin. D'ailleurs, il n'y a pas d'autre solution.

Jean-François Rossard

(1) DSU : développement social urbain. Ce terme est appelé à remplacer les DSQ (développement social des quartiers).

(2) Malpen : mission académique à la formation des personnels.



D.R.

SORTIR DE LA « GALÈRE »

Marseille, quartier nord. Ses blocs de béton des années 60, ses anciens abattoirs, ses autoroutes, ses friches industrielles... Une grande barre de béton sur la colline. Mais aussi pins, pelouse, fleurs, terrain de sport, piscine. C'est le lycée-Nord. L'un des rares classés Zep en France. Récit.

« Les vraies difficultés, affrontements entre gosses maghrébins et gitans, échec absolu, ce n'est pas nous qui les connaissons, mais quelques collègues et écoles du quartier. Le lycée-Nord, c'est le prestige et l'espoir. Avec un décalage énorme entre l'attente de gosses et de familles qui voient dans ce lycée leur unique chance de promotion sociale pour échapper au chômage et aux « galères » et les chances réelles que nous leur offrons. Un gouffre entre les exigences des programmes nationaux et le niveau de départ de beaucoup de ces gosses. Et rien pour le combler. Des effectifs entre 35 et 40, des absences de profs non remplacées, des heures sup... massives, pas de politique d'ensemble pour l'établissement, faute de volonté réelle de la part de la majorité des profs qui craignent d'alourdir leur tâche déjà pénible, ou qui refusent des remises

en question qui pourraient être douloureuses. Avec aussi une masse de lycéens (1700 élèves...) prête à s'enflammer à tout moment...

Dire nos difficultés ? Elles sont aussitôt amplifiées par les médias et déformées par ceux qui ont intérêt à en rajouter sur ces quartiers à forte proportion d'immigrés.

Se taire ? C'est permettre au statu quo de perdurer !

Pourtant, un collègue a démarré une action « théâtre » (avec abonnement à prix réduits et sorties collectives organisées). C'est très important ici où certains élèves n'y auraient certainement pas mis les pieds autrement.

Pourtant, un effort a été consenti : BTS publicité, expression visuelle, bureautique, option TSA, sections F7, lieu d'accueil du Greta.

Pourtant, l'année prochaine, nous aurons trente élèves par classe. Mais tout cela en heures supplémentaires, sans réflexion d'ensemble sur le soutien nécessaire à organiser. Sans heure de concertation dans les emplois du temps ! Moins d'élèves par classe, ce n'est que justice. Mais est-ce pour y faire pareil qu'aujourd'hui ? »

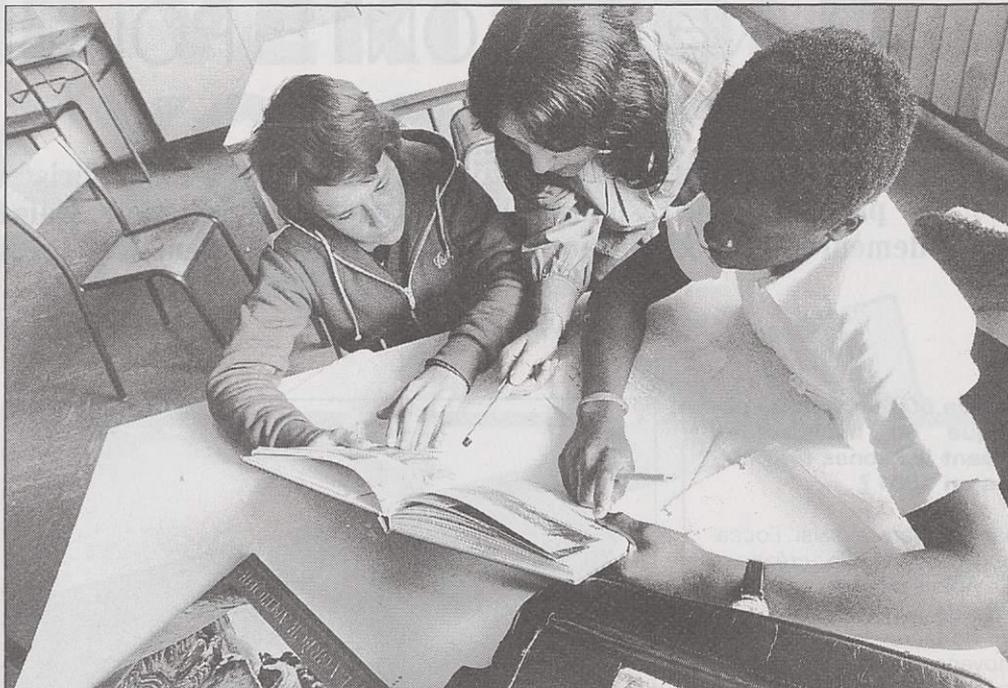
ZONE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

« Dans les écoles, les gens sont contents. La qualité de vie est meilleure, la solidarité plus grande, tout comme le désir de changer ses pratiques. D'ailleurs, j'ai constaté qu'il n'y a pas de demandes de mutation et beaucoup moins d'arrêts maladie ! ». Louise Guibert est inspectrice de l'Éducation nationale (IEN). Militante au Sgen-CFDT depuis plus de vingt ans, ardente partisane de la lutte contre... l'inspection individuelle, elle est responsable du fonctionnement de la Zep « Nantes-Nord ». Quartier réputé difficile. Nombre de ses habitants n'ont jamais travaillé.

« Exercer dans l'une des huit écoles ou au collège de la Zep exige beaucoup d'énergie et de temps. Nous avons assez souvent des réunions qui finissent à 20 heures. Mais la dynamique est telle que les enseignants veulent rester. Cette stabilité du personnel est particulièrement importante, elle favorise le travail en équipe et la cohérence des actions. Pour cela, il faut que chacun ait une responsabilité. » Ainsi, dans chaque école, tel enseignant est le correspondant « journal de la Zep », telle autre suit l'action « aménagement du temps de l'enfant », une autre s'occupe de « l'accueil des deux ans », une autre encore des « rapports avec les parents et les partenaires extérieurs »...

PARTAGER LES RESPONSABILITÉS

Ces actions donnent au métier une autre dimension et produisent des résultats positifs. « Je ne dis pas que tous les élèves iront au lycée, mais il y a beaucoup moins de redoublements, l'ambiance est meilleure et les contacts avec les parents plus fréquents ». Louise Guibert donne quelques exemples. « Après l'évaluation CE2-6^e, les instituteurs et les profs se sont rencontrés. Un groupe de travail a abouti à la demande, dans le cadre de la Mafpen (1), d'un stage Zep commun aux instituteurs de CM1-CM2 et aux



D.R.

LA VOLONTÉ D'AVANCER

La réussite des zones d'éducation prioritaire (Zep) dépend sans aucun doute de moyens spécifiques. Elle est aussi fonction de la ténacité, du dynamisme et du savoir-faire du responsable de zone. Nommé par l'inspecteur d'académie, il est un élément clé dans la lutte contre l'échec scolaire.

profs de français de 6^e sur la « production de textes ». Autre exemple, dans le cadre du Cippa (2), le collège mène avec le DSU (3) une action de mise à niveau en français et mathématiques. Tous les après-midis, des élèves et des adultes du quartier se retrouvent dans un appartement loué par le DSU avec des profs volontaires du collège. Je citerai aussi l'action pour l'aménagement de l'espace entre une école et le centre social. Deux classes travaillent sur temps scolaire avec deux plasticiens. Cette opération est financée par le DSU et l'atelier d'arts plastiques ».

AVOIR DU TEMPS

Bien épaulée par une coordinatrice — sans fonction hiérarchique et chargée du suivi des projets collectifs — elle a su motiver une bonne

partie des enseignants de la Zep.

Son enthousiasme ne la rend cependant pas aveugle aux difficultés. « Nous avons deux gros problèmes : le financement et le temps. Il y a très peu de financements spécifiques à l'Éducation nationale. Les autres fonds proviennent de la Caf (4), de la commune ou du département, mais ils sont calculés sur l'année civile. Il n'est donc pas possible de connaître à la rentrée scolaire les fonds dont nous disposerons. Cela pose des problèmes pour la définition de nos actions ».

« Le temps est notre deuxième souci. Il faudrait au moins une demi-journée de décharge par semaine pour les personnels engagés. Autrefois, on demandait au Sgen six enseignants pour cinq classes. Je vous assure, ici, ce ne serait pas du luxe. »

Travailler avec Louise Guibert ne doit pas être une sinécure. Tout ce qui met en cause le fonctionnement de l'école, ou les pratiques pédagogiques traditionnelles aiguise sa curiosité. « C'est très intéressant que les enseignants éprouvent eux-mêmes la nécessité du changement. Ils expriment une très forte demande de formation. » Une école où élèves et enseignants progressent et s'épanouissent. Le rêve, non ?

Jean-François Rossard

(1) Mafpen : mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale.

(2) Cippa : cycle d'insertion professionnelle par alternance.

(3) DSU : développement social urbain. A remplacé les développements sociaux des quartiers (DSQ).

(4) Caf : caisse d'allocations familiales.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE

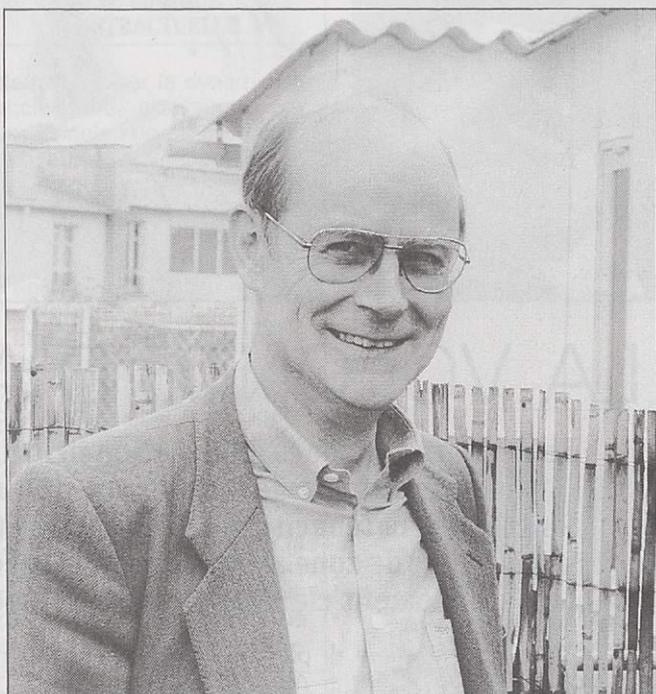
Chargé de mission auprès d'Alain Savary de 1981 à 1984, Christian Join-Lambert n'a plus depuis de responsabilités à l'Éducation nationale. Mais le service public demeure sa préoccupation. Il est aujourd'hui présent dans le comité de parrainage de l'« Observatoire des ZEP ».

Quelle était la volonté politique du ministre en créant les zones prioritaires en 1981 ?

Alain Savary a saisi l'occasion des 11 635 créations d'emplois du collectif budgétaire de juin 1981 pour utiliser de façon significative les moyens et commencer à mettre en œuvre un projet sur l'école émanant de toute la gauche auquel le « plan » du PS avait beaucoup contribué. Il s'agissait de rompre avec l'égalité de prestations sur le territoire, pour traiter moins inégalement les usagers — en l'espèce les élèves. On avait calculé à l'époque qu'un élève de milieu favorisé, — au cursus scolaire long — recevait trois fois plus qu'un autre. Ensuite il y a eu un projet réfléchi sur le plan administratif, tenant compte de la réflexion menée par d'autres sur le plan pédagogique.

Quelle évolution de 1981 à 1991 ?

Ce qui crédibilise un projet, ce sont les moyens qu'on y met. L'évaluation faite en 1983 faisait apparaître 5 000 postes supplémentaires, dont 2 000 d'instituteurs répartis sur 300 zones. A cette époque, on était dans un rapport de forces sociales favorables aux zones prioritaires. Ensuite la rupture de l'union de la gauche, et les difficultés budgétaires ont entraîné des économies sur les Zep et l'idée de donner plus à ceux qui ont le moins est apparue trop simple : la qualité des projets pédagogiques était en effet une autre condition essen-



Zep et politique de la ville : « Il faut une coordination acceptée par les ministères et leurs échelons locaux plutôt qu'une autorité unique qui serait peu compétente ».

tielle. Mais les menaces sur les Zep et les pertes de moyens de la période 1986-88, ont été justifiées idéologiquement : les « évaluations » de l'époque suggéraient que les Zep ne servaient à rien puisque leurs élèves n'y étaient pas substantiellement meilleurs en maths et en français. Mais il est stupide, dans l'évaluation des effets d'une politique d'éducation, de se désintéresser de tout ce qui n'est pas rigoureusement scolaire.

Que penser de l'actuelle relance des Zep ?

Il existe un parallélisme entre la démarche de 1981 et celle d'aujourd'hui. Parallélisme de la situation économique, qui a permis durant deux ans

d'injecter des moyens, volonté similaire d'agir dans l'école contre des inégalités engendrées par la société. Je vois par ailleurs deux évolutions en principe positives. D'abord une vue pédagogique plus claire, on est passé des textes généraux de 1981 aux exigences des directives de 1990. L'autre évolution est liée à la décentralisation, à l'autonomie accrue des établissements. Mais il n'est pas facile d'apprendre l'autonomie.

Y a-t-il un pilotage de cette politique par le ministère ?

Question difficile... L'administration est habituée à administrer des moyens et vit dans l'urgence. Pour que les

Zep réussissent, il s'agit d'inverser certains réflexes, dans l'ensemble des services. Alain Savary avait créé pour y aider, entre 1981 et 1984, une mission de la planification, qui avait les Zep dans ses attributions, en liaison avec les directions et les rectorats. Au contraire d'une gestion privée, le service public est capable de gérer des objectifs non évidents et complexes si, je dis bien si, il y a priorité et urgence reconnues.

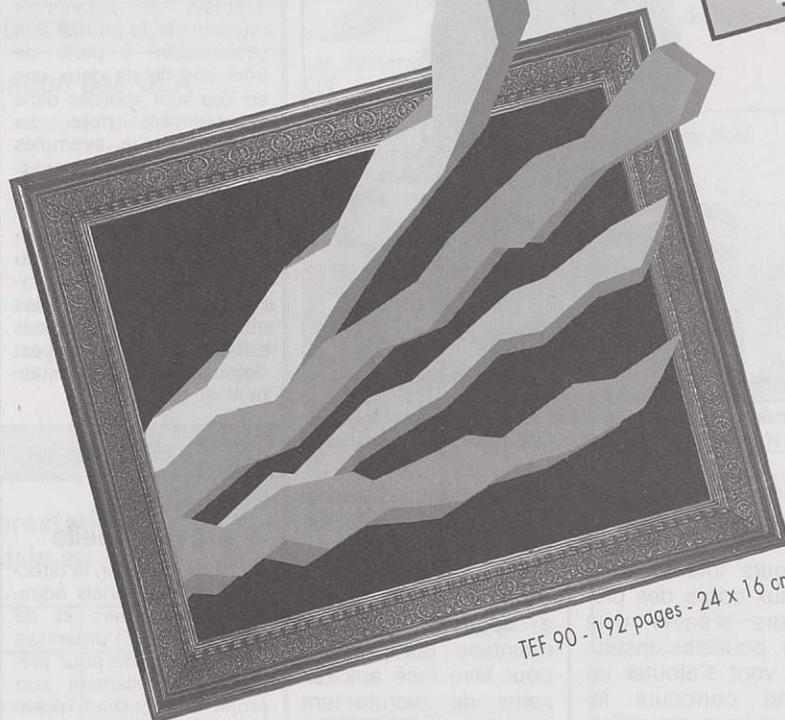
Quelle relation entre Zep et politique de la ville ?

Trois remarques d'abord. Premièrement, l'administration est organisée par ministère. Un bon fonctionnement de l'Éducation nationale conditionne le bon fonctionnement des Zep. Deuxièmement, dans chaque ministère, il y a, autour d'objectifs légitimes, un fort esprit de clocher. Troisièmement, l'interface entre enseignement et éducation doit être enrichi par le dialogue avec d'autres ministères : Affaires sociales, Intérieur, Culture... Il faut éviter deux dilutions : l'une interne, la pédagogie de projet et la logique de réponse aux besoins étant prises en charge en totalité par un appareil Éducation nationale qui estimerait avoir réponse à tout ; l'autre externe, l'originalité de la démarche éducative disparaissant derrière une démarche globale de la ville. Il faut une coordination acceptée par les ministères et leurs échelons locaux plutôt qu'une autorité unique qui serait peu compétente.

Propos recueillis par François Queval

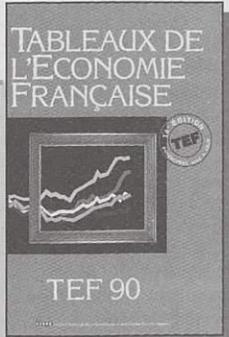
UNE VERITABLE ENCYCLOPEDIE DE POCHE

L'ECONOMIE
ET SOCIAL



TEF 90 - 192 pages - 24 x 16 cm

- Mariage judicieux entre commentaires et chiffres
- Illustration de graphiques, cartes, tableaux
- Approche facile par mots-clés
- Mise à jour régulière des informations
- Des thèmes d'actualité : emploi, revenus, santé, enseignement, bourse...
- Nombreuses comparaisons internationales
- Langage clair, accessible à tous.



BON DE COMMANDE

A RETOURNER à : CNGP AMIENS BP 2718 - 80027 AMIENS CEDEX

Je souhaite recevoir ____ exemplaire(s) de l'ouvrage **TABLEAUX DE L'ECONOMIE FRANÇAISE 1990**
192 pages - Format 24 x 16 - au prix de **55 F + participation aux frais d'envoi : 10 F** par envoi
France - **20 F** par ouvrage Etranger

Nom, Prénom _____
Société _____
Adresse complète _____

Ci-joint un chèque de ____ F à l'ordre de l'INSEE Date : ____ Signature : _____

RECRUTEMENT EN IUFM

DES TROUS DANS LES MAILLES

Allocations, concours internes, cycles préparatoires... le dispositif de recrutement des enseignants en IUFM part de bonnes intentions. Mais par manque d'ambition et de moyens, certains personnels seront exclus de la formation et nommés directement dans les établissements.

En première année, certains étudiants qui accèderont à l'IUFM pourront bénéficier d'une allocation d'un montant annuel de 70 000 F. Des allocations seront distribuées dans tous les IUFM mais en un nombre insuffisant : 3 150 pour le premier degré, 2 500 seulement pour le second degré. En outre, 5 900 allocations dites d'année préparatoire seront attribuées pour la préparation de la licence, d'un montant annuel de 50 000 F. (70 000 F pour les disciplines techniques et professionnelles) : 4 000 pour le premier degré, 1 900 pour le second degré mais pas dans toutes les académies. Le Sgen-CFDT demande que le nombre des allocations, en première année d'IUFM comme en année de licence, soit au moins égal au nombre de postes mis aux concours : nous en sommes encore loin dans le second degré.

VOIE INTERNE

Nous demandons par ailleurs que ces allocations soient attribuées dans tous les IUFM mais réparties de façon prioritaire dans les académies et disciplines déficientes. Parallèlement à cet effort — insuffisant — en direction des étudiants, le ministère entend favoriser l'accès des agents titulaires et non-



Les candidats reçus sur la liste complémentaire du concours d'instituteur et tous les non-titulaires seront exclus de la formation en IUFM.

titulaires de l'Etat aux carrières de l'enseignement. C'est ainsi qu'au concours interne d'accès aux corps des professeurs d'école déjà prévu pour les instituteurs vont s'ajouter un second concours interne et un cycle préparatoire destiné aux fonctionnaires d'autres administrations. De telles dispositions existent déjà pour certaines disciplines techniques du Capet et du CAPLP. Le Sgen-CFDT approuve l'extension de cette voie interne, susceptible d'élargir le vivier des futurs enseignants mais dénonce là encore l'insuffisance des emplois offerts : 350 pour le premier degré, 1 600 pour le second degré. Le ministère doit être plus ambitieux, surtout s'il prétend, par ce moyen, contribuer aussi à la résorption de l'auxiliaire.

Le dispositif ministériel

fera beaucoup d'exclus. Ainsi, les candidats reçus sur liste complémentaire du concours d'instituteurs (bac + 2) exceptionnellement maintenu cette année pour faire face aux besoins de recrutement seront envoyés directement sur le terrain. Tous les non titulaires recrutés dans le premier degré comme dans le second degré pour faire face aux urgences resteront également à la porte des IUFM. Une exclusion intolérable, sauf à s'accommoder d'un recrutement à deux vitesses. Le plan prévisionnel de recrutement des personnels enseignants et Atoss, prévu par la loi d'orientation de 1989, est toujours en attente. Décidément, le filet du recrutement a beaucoup de trous dans ses mailles.

Michel Redoutey

INSTITUTEURS

Fonctionnement des écoles

Deux notes de service sont parues bien tardivement, fin mars, pour expliquer en détail la mise en place des cycles d'apprentissage (B.O. n° 12). Les procédures pour les passages de cycle selon les acquisitions des élèves, les rapports avec les familles, le fonctionnement du conseil des maîtres, du conseil d'école, les rapports entre directeur et personnels municipaux, la priorité à la scolarisation à partir de trois ans ou de deux ans en Zep sont abordés dans la première note. La deuxième traite, exemples à l'appui, des principes d'une nouvelle politique et des divers choix d'organisation possibles pour la classe. Elle fixe les rôles du projet, des conseils de cycle et de l'évaluation des actions. Le contenu de ces notes est intéressant. Il est dommage qu'elles viennent si tard.

ATOSS

Gestion prévisionnelle

Le 24 avril dernier, la direction des personnels administratifs, ouvriers et de service (DPAOS) organisait une table ronde pour présenter officiellement son projet de gestion prévisionnelle des emplois Atoss. Le Sgen-CFDT est, dans l'état actuel du dossier, très réservé sur sa mise en œuvre.

La démarche proposée aurait pourtant pu recueillir notre accord dans la mesure où elle avait pour objectif une meilleure appréciation des besoins en personnel et en qualifications. A cet effet, l'administration a élaboré un répertoire de métiers regroupés en trois familles : administration, fonctionnement, santé et action sociale.

La première difficulté vient du fait que l'administration a élaboré ce répertoire sur un modèle « fonctionnel » et non sur un modèle « technicité ». Seconde difficulté : l'absence de réflexion sur les conséquences statutaires de cette opération.

SECOND DEGRÉ

Affectation des lauréats IUFM

La note de service concernant l'affectation, à la rentrée 1991, des lauréats des concours de recrutement en IUFM est en cours de publication. Le Sgen-CFDT de votre académie peut vous donner des informations. Remplissez une fiche syndicale pour être représenté, défendu, informé, lors du mouvement national d'affectation au cours de l'été, et lors du mouvement rectoral, juste avant la rentrée.

CE-CPE ET DOC

Indemnité

Après arbitrage du Premier ministre, l'indemnité des CE/CPE et des documentalistes devrait être versée selon les mêmes modalités que l'Isoc des enseignants (sans retenue en cas d'absence inférieure à six mois). Mais son montant s'élève seulement à 250 F par mois et elle serait créée, rétroactivement, à partir de septembre 1990. Paiement juin ou juillet. Le Sgen-CFDT n'accepte pas de tels attermolements envers ces personnels, membres à part entière de l'équipe éducative.

RECTIFICATIF

Dans le dossier école rurale (page 12) de *Profession Education* n° 13, la note en fin d'article définissant les cycles d'apprentissages était erronée. Voici la répartition correcte des classes maternelles et primaires en cycles.

■ Cycle des apprentissages premiers : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

■ Cycle des apprentissages fondamentaux : grande section de maternelle, cours préparatoire et cours élémentaire première année. La grande section de maternelle classe charnière, appartient donc aux deux premiers cycles.

■ Cycle des approfondissements : cours élémentaire deuxième année, cours moyen première et deuxième années.



INSTITUTEURS

Indemnités ZEP et réseaux d'aide

Malgré nos protestations, le ministère considère que les personnels de réseaux exerçant sur tout ou partie de Zep n'ont pas droit à l'indemnité de sujétions (pour postes difficiles) et ce, contrairement à ses engagements précédents. Comble de malchance : alors que le versement de diverses indemnités se fait

attendre un peu partout, cette indemnité Zep a été versée dans quelques départements (45-34...), ce qui amène l'administration locale à réclamer le remboursement de sommes qu'elle juge indûment perçues. Nous étudions la possibilité de déposer un recours juridique.

INSTITUTEURS

Professionalisation des OEA

Dans le cadre de sa revendication de véritable carrière professionnelle pour les personnels chargés de l'hygiène et de l'accueil, le Sgen-CFDT a demandé au ministère la mise en place de concours d'accès aux corps d'OP (ouvrier professionnel) et de MO (maître ouvrier) dans une famille spécifique, regroupant les

activités du service général. Celles-ci concernent l'organisation et le maintien du cadre de vie des établissements d'enseignement du ministère de l'Éducation nationale. Les deux concours doivent, en ce qui concerne les concours internes, être largement ouverts aux OEA et aux agents spécialistes.

TOUS PERSONNELS

Taux des prestations d'action sociale en 1991

Prestations	Taux
● Subvention-repas	5,20
● Allocation de garde (taux journalier)	32,20 (à titre de mesure transitoire)
● Allocation aux mères séjournant en maison de repos avec leurs enfants (taux journalier)	110
● Séjours d'enfants (taux journalier moyen de référence)	
- en centre de vacances avec hébergement	
- enfants de moins de 13 ans	35,20
- enfants de 13 à 18 ans	53,45
- en centre de loisirs sans hébergement	25,50
- en maisons familiales ou villages familiaux de vacances et gîtes de France	
- pension complète	37,10
- autres formules	35,20
● Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif (pour 21 jours)	366
● Séjours linguistiques	
- enfants de moins de 13 ans	35,20
- de 13 à 18 ans	53,45
● Séjours en centres spécialisés pour handicapés	100,80
● Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (taux mensuel)	770

CPE ET DOC

Affectation et formation



Les documentalistes et les CPE, des concours externe et interne, seront affectés sur postes définitifs au 1^{er} septembre 1991. Ils seront stagiaires durant un an mais exerceront dans les mêmes conditions que les titulaires. Ces mesures visent à nommer le maximum de personnels sur le terrain. Une formation initiale courte donnée en 1991 et 1992 devrait être suivie d'une formation complémentaire en 1992/93. L'affectation se fera en deux temps : au niveau national, au cours de l'été, affectation au plan académique ; au niveau académique, affectation sur un établissement selon six vœux formulés sur une liste de postes restés vacants après le mouvement national.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier
REDACTEUR EN CHEF

Jean-François Rossard
MAQUETTISTE

Jeanne Palay
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Thierry Mestre
COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Jacques Biger
Liliane Campens

Michel Redoutey
Liliane Rouchier

COMPOSITION

Cadet Photo, Paris
IMPRIMERIE

ETC, Yvetot
CPPAP : n° 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique
47/49, Av. Simon-Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél. : (1) 42.02.50.11.
Télécopie : 42.02.50.97

TOUS PERSONNELS

Calendrier scolaire 1991/92

Dates de rentrée des personnels enseignants et des élèves et dates des périodes de vacances des classes

	ZONES	1991-1992 (*)
Rentrée des personnels enseignants	A-B-C	Lundi 9 septembre 1991
Rentrée des élèves	A-B-C	Mardi 10 septembre 1991
Vacances de Toussaint	A-B-C	Du samedi 26 octobre 1991 au lundi 4 novembre 1991
Vacances de Noël	A-B-C	Du samedi 21 décembre 1991 au lundi 6 janvier 1992
Vacances d'hiver	A B C	Du samedi 15 février 1992 au lundi 2 mars 1992 Du samedi 22 février 1992 au lundi 9 mars 1992 Du samedi 29 février 1992 au lundi 16 mars 1992
Vacances de printemps	A B C	Du samedi 11 avril 1992 au lundi 27 avril 1992 Du samedi 18 avril 1992 au lundi 4 mai 1992 Du samedi 25 avril 1992 au lundi 11 mai 1992
Vacances d'été	A-B-C	Du mercredi 8 juillet 1992 au jeudi 10 septembre 1992

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués. En cas de vacance des classes le mercredi ou le samedi, lorsque le départ est prévu ces jours-là, les vacances commencent après la classe, respectivement, du mardi ou du vendredi.

(*) En 1991-1992, pour l'académie de Grenoble, les vacances d'hiver sont fixées du vendredi 7 février 1992 après la classe au mardi 25 février 1992 au matin, les vacances de printemps du samedi 18 avril 1992 après la classe au lundi 4 mai 1992 au matin.

Zone A : académies de Caen, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse, Grenoble.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

Zone C : académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

En 1991-1992, l'académie de Grenoble sera, à titre exceptionnel, placée hors zone pour les vacances d'hiver et en zone B pour les vacances de printemps.

CAROLINE FLEPP

Votre association « EST à venir » (1) est à l'origine de la campagne de soutien aux femmes polonaises pour le droit à la contraception et à l'avortement. Dans quel contexte avez-vous pris cette initiative ?

Ces derniers mois, un projet de loi, visant à interdire l'avortement et à réprimer d'une peine de deux ans de prison les médecins et les personnes qui aident à le pratiquer, a été approuvé par le Sénat et déposé à la Diète. Aujourd'hui, le gouvernement envisage un référendum pour le mois de juin. S'il est entériné, ce sera le retour de l'avortement clandestin dont on connaît le caractère meurtrier. Une loi est même en préparation pour interdire la contraception.

La question de l'avortement a pris une importance considérable en Pologne. Pourquoi ?

Lois et ordonnances avaient instauré des dispositions très libérales depuis 1959. De fait, « grâce » à l'avortement, le choix des naissances était laissé aux femmes. Car dans ce pays, la population est totalement sous-informée, sous-éduquée en matière de contraception : seules 10 à 15 % de femmes l'utilisent. L'avortement est le seul mode de régulation des naissances accessible à toutes, dans un contexte économique qui ne permet pas d'assumer correctement la charge de plus de deux enfants. Le nombre d'IVG est d'ailleurs évalué officiellement à une IVG pour une naissance, ce qui est considérable.

La nouvelle loi est largement inspirée par la hiérarchie catholique. Comment l'église a-t-elle introduit le débat dans la société polonaise ?

L'Eglise a mis en veilleuse ses velléités de réforme pendant l'état d'urgence. Elle réclame maintenant les dividendes de son engagement auprès de Solidarnosc : l'ins-

Caroline Flepp est directrice d'« EST à venir ». Cette association mène actuellement une campagne de soutien aux femmes polonaises pour le droit à la contraception et à l'avortement, aujourd'hui remis en cause par l'église et Solidarnosc. Une initiative à laquelle la CFDT participe activement.



« En Pologne, seulement 10 à 15 % des femmes utilisent la contraception ».

tauration d'un nouvel ordre moral. Dès 1988, un groupe d'experts de l'épiscopat polonais a rédigé un projet de loi portant sur « la protection juridique des droits de l'enfant conçu ». L'Eglise utilise tous les moyens pour faire pression sur le monde politique et la société dans son ensemble (catholique à 90 %) : expositions antiavortement dans les églises, projections de films de propagande pendant les cours de religion à l'école, dénonciation des députés favorables à l'avortement, excommunications...

Quelle a été la réaction des femmes polonaises ?

Elles sont majoritairement favorables au droit à l'avortement, mais beaucoup n'ont pas encore réalisé que la loi allait changer. Dès 1989, le Planning familial, les associations féministes ont réagi. Mais la plupart de celles qui se sont mobilisées sont des militantes de la Liges des femmes polonaises (ex-organisation communiste) et n'ont, de ce fait, que peu d'audience. Leur pression a néanmoins permis d'atténuer les effets du projet : la femme ne serait plus pénalisée au même titre que le médecin.

De quel soutien politique ont-elles bénéficié ?

Les députés sociaux-démocrates (ex-communistes) ont rejeté le projet et permis son report. Mais n'oublions pas que Solidarnosc a adopté lors de son congrès de mai 1990 une « motion en défense de l'enfant non-né », en opposition avec sa propre commission femmes.

Quel type d'actions envisagez-vous de mener à plus long terme ?

Nous voulons mettre en place un programme d'aide dans le domaine de la planification familiale en Pologne : analyse de la demande et des besoins, envoi de matériel, formation de personnels qualifiés... programme pour lequel nous cherchons appuis et financement. Plus généralement, notre association, créée en novembre 1990, vise à apporter une solidarité concrète à la société civile des pays d'Europe de l'Est, en servant de relais et de soutien aux initiatives locales en direction des minorités ethniques et sociales.

Lech Walesa a sollicité le soutien économique de la communauté européenne. Ses institutions ne pourraient-elles intervenir ?

Nous avons le soutien de parlementaires européens. Mais l'Europe ne joue pas encore pleinement son rôle dans ce domaine. Nous espérons que le Conseil de l'Europe émettra une recommandation sur le respect du droit à l'avortement, à la contraception comme composante essentielle des droits de l'homme et de la femme.

Les femmes ne doivent pas payer le prix de la démocratisation des pays de l'Est. En matière de contraception, il leur reste encore beaucoup à conquérir dans l'Europe entière.

Propos recueillis par Annick Hazard et Annick Segros

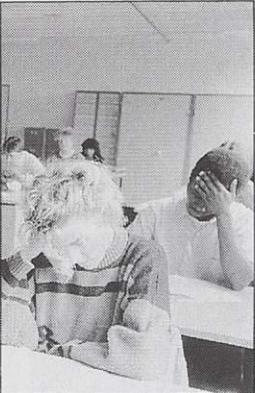
(1) EST à venir
35/37, rue Madame,
75006 Paris.

**LYCÉES : DES
MODULES**

« GAGNANTS » ?

Les propositions de modules semestriels semblent intéressantes, mais on risque d'en arriver rapidement à des modules « gagnants », qui créeront de nouveau les filières, et à des modules qui intéresseraient peut-être davantage les élèves, mais inefficaces (voir ce qui se passe actuellement au Canada. *Le Monde* du jeudi 20 décembre 1990).

Il est regrettable que les élèves soient obligés de se déterminer dès la seconde et ne puissent plus, par la suite, changer de voie. Il semble que l'on aille de plus en plus vers des cursus scolaires beaucoup moins linéaires que ne le furent les nôtres, et beaucoup plus heurtés et soumis à des changements d'orientation.



P. Badier

De plus, un des vœux formulés par les élèves lors de leur grève du premier trimestre était d'avoir davantage de choix. Or, on les restreint.

Il est regrettable aussi que soit supprimée la distinction entre terminale C et D (même si cette distinction est plus ou moins récupérable par le jeu des modules). Il est à craindre, en effet, que l'existence d'une seule filière scientifique

contribue à renforcer le poids (déjà écrasant) des maths et de la physique. Enfin, pour ce qui concerne le latin et le grec, ces propositions semblent sonner le glas de leur enseignement. Une dernière remarque : ne pourrait-on envisager d'appliquer ces propositions, à titre expérimental, dans quelques lycées, au lieu de vouloir réformer brutalement le fonctionnement de tout le lycée, avec difficulté ensuite pour revenir en arrière ?

Isabelle Løjault
Gers

**GOLFE :
AUTRE CHOSE
QU'UN EDITORIAL**

(...) Ce qui m'a stupéfait, c'est de ne pas trouver dans ce numéro 12 de *Profession Education* autre chose qu'un éditorial. En effet, il était net, dès avant le 17 janvier 1991, que beaucoup étaient désorientés, paralysés parce que :

— le minimum d'arrière plan historique n'était pas donné (or, il doit bien y avoir quelques profs d'histoire au Sgen) ;

— les questions n'étaient pas posées. On donnait les réponses avec des bombes ;

— la fidélité à une famille politique ou l'autre brouillait la vision : il est évident que le PCF et l'extrême gauche ont utilisé la guerre contre Mitterrand. Il est non moins évident que les gens de la mouvance PS (dont évidemment la direction CFDT) ont réagi en godillots. Or, on peut aimer Mitterrand et le PS sans perdre sa liberté de jugement.

Une autre politique était possible : l'embargo et son appui militaire, le

blocus, étaient efficaces... L'Onu a manqué une chance historique... (...) Avec l'accord de Saddam, on a minimisé les morts civils. et on a raconté qu'on se battait contre le fascisme, alors qu'on pactise avec lui encore et toujours...

Jacques Joubert
Nîmes

**SOIS FLEXIBLE
ET ENSEIGNE**

... Las de ne pouvoir obtenir un vrai poste après des années de demandes, on se résigne à devenir titulaire-académique (TA). On a pu appeler cela... un choix ! Avis aux amateurs : santé physique et psychologique à toute épreuve indispensable, plus permis de conduire et voiture. Alors commence la grande vie du retour au pays.

Vous aurez votre nomination début juillet et vous pourrez être à cheval sur deux et même trois établissements séparés par des distances respectables.

A la rentrée, vous saurez quelles classes vous aurez (celles que les collègues n'ont pas voulues, le plus souvent avec multiplication des niveaux).

En général, vous êtes considéré comme nouveau (vous avez dit quinze ans d'enseignement !). Alors, tradition oblige, vous aurez le pire emploi du temps. Tiens ! Vous n'êtes presque jamais professeur principal ? Il y a peut-être une indemnité liée à cette charge ? Ah ! vous êtes « nouveau »... Une nouvelle année scolaire et presque toujours un nouvel établissement : réadapte-toi cher collègue... sois flexible et enseigne !

Un T.A.
Bordeaux

J.-L. ESTAVOYER

la 6^e
à l'aise



La 6^e à l'aise
13,5 cm x 21 cm, 234 pages, relié, 89 F

Jean-Luc ESTAVOYER
Daniel SAILLANT

la 2^e
à l'aise



La 2^e à l'aise
13,5 cm x 21 cm, 332 pages, relié, 95 F

Véritables guides de la réussite scolaire. Ces livres donnent aux parents et aux enfants conseils et méthodes pour permettre de franchir avec succès les caps difficiles que sont l'entrée en 6^e et en seconde.

BRIGITTE VENTRILLON et ANNE CALLY

LES MUSEES
en Culottes
courtes



Les musées en culottes courtes
ÉDITION 91
13,5 cm x 21 cm, 280 pages, relié, 129 F

Le guide des parents qui veulent emmener leurs enfants dans les musées. Deux jeunes mères ont sélectionné tous les musées qui font la différence. Les musées-corréées, la culture-torture, c'est bien fini !

BON DE COMMANDE - à retourner aux Éditions Hermé, 3, rue du Regard, 75006 Paris - accompagné du règlement

NOM Prénom

Adresse

Je désire recevoir (remplir les cases correspondantes) :

ex La 6^e à l'aise x 89 F:

ex La 2^e à l'aise x 95 F:

ex Les musées en culottes courtes x 129 F:

Total (Franco de port)

Ci-joint chèque bancaire ou postal.



UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC
AVEC UN ESPRIT D'ENTREPRISE

Le guide LYCÉES 1991

est paru

Union des Groupements d'Achats Publics
209, rue de Bercy - 75585 Paris Cedex 12
Tél. : (1) 40 02 72 37
Télécopie : (1) 40 02 72 43 • Télex : 680 667
RCS Paris B 776 056 467

La vie du lycée

Extraits des catalogues de l'UGAP

- Catalogue Général (CG) ■ Catalogue Informatique (CI)
- Catalogue Instrumentation Scientifique et Technique (IST)
- Catalogue Equipements Technologiques et Industriels (ETI)

- L'ACCUEIL
- LES ÉTUDES
- LA BIBLIOTHÈQUE CDI
- LA RESTAURATION
- L'HÉBERGEMENT
- LA SÉCURITÉ
- L'INFIRMERIE

Les lycéens entre eux

Extraits des catalogues de l'UGAP

- Catalogue Général (CG) ■ Catalogue Informatique (CI)

- LA SALLE POLYVALENTE
- LA CAFÉTERIE
- L'AUDIOVISUEL
- LA MUSIQUE/SPECTACLE
- LA PRESSE
- LA GYMNASTIQUE